

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE UNITED NATIONS, N. Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE UNATIONS NEWYORK

REFERENCE. C.N.305.1980.TREATIES-6

Le 10 novembre 1980

ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS INTERNATIONAUX DE DENREES
PERISSABLES ET AUX ENGINS SPECIAUX A UTILISER POUR CES TRANSPORTS (ATP)
CONCLU A GENEVE LE 1er SEPTEMBRE 1970

ACCEPTATION DE L'AMENDEMENT PROPOSE PAR LE DANEMARK
A L'ANNEXE 3 DE L'ACCORD

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur, sur instructions du Secrétaire général, de me référer à la lettre C.N.149.1979.TREATIES-1 du 27 juillet 1979 communiquant une proposition d'amendement du Gouvernement danois visant l'annexe 3 de l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP) conclu à Genève le 1er septembre 1970.

Je voudrais également me référer à la lettre C.N.19.1980.TREATIES-1 du 21 février 1980 vous informant d'une notification du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne faite en vertu de l'article 18, paragraphe 2 b) de l'Accord.

A cet égard, je désire porter à votre connaissance qu'au 28 octobre 1980, c'est-à-dire, à l'expiration d'un délai de neuf mois après celui de six mois à compter de la communication du projet d'amendement, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne n'avait pas présenté d'objection. En conséquence ledit amendement a été réputé accepté et, conformément au paragraphe 6 de l'article 18, il entrera en vigueur à l'expiration d'un nouveau délai de six mois, soit le 28 avril 1981.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre,
les assurances de ma très haute considération.

Le Conseiller juridique



Erik Suy

Ministère des affaires étrangères

SEPTEMBER 1977

45 MEMBER STATES plus 5 NON-MEMBERS

CORRESPONDENCE UNIT

FRENCH AND SPANISH

ALBANIA
ALGERIA
ANGOLA
ARGENTINA
BELGIUM
BENIN
BULGARIA
BURUNDI
CAPE VERDE
CENTRAL AFRICAN EMPIRE
CHAD
COMOROS
CONGO
DEMOCRATIC KAMPUCHEA
DJIBOUTI
EGYPT
EQUATORIAL GUINEA
FRANCE
GABON
GUINEA
GUINEA-BISSAU
HAITI
IRAN
ITALY
IVORY COAST
LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC
LEBANON
LUXEMBOURG
MADAGASCAR

MALI
MAURITANIA
MOROCCO
NIGER
PARAGUAY
ROMANIA
RWANDA
SAO TOME AND PRINCIPE
SENEGAL
TOGO
TUNISIA
UNITED REPUBLIC OF CAMEROON
UPPER VOLTA
URUGUAY
VIET NAM
ZAIRE

NON-MEMBER STATES

~~HOLY SEE~~
~~LICHTENSTEIN~~
MONACO
~~SAN MARINO~~
SWITZERLAND

ALSO SENT TO:

INFORMATION COPY SENT TO:

COPY SENT TO: